



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°D

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEBOIS-LES-PINS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Marianne ROUX - Maire

Date de convocation du conseil municipal : dix avril 2026

Nombre de membres en exercice : 7

Etaient Présents : Madame ROUX Marianne, Monsieur GIORDANO Bernard, Monsieur MONIER Stéphane, Madame NORIS Jennifer, Monsieur VELAY Jean

Etait absente : Madame POREE Clémence représentée par Monsieur Jean VELAY

Durée des amortissements

Le maire expose aux conseillers que la commune est tenue d'amortir

- Les opérations inscrites aux comptes 204 « subventions d'équipement versées », en application de l'article L2321-2 28° du code général des collectivités territoriales fixant la liste des dépenses obligatoires,

Et propose les durées d'amortissement suivantes :

- Pour les opérations inscrites aux comptes 204 « subventions d'équipement versées »
 - cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études
 - quinze ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers
 - 1 an pour les subventions inférieures à 250€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Approuve** la durée des amortissements
- **Autorise** le Maire à signer tout acte relatif à cet objet

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Marianne ROUX